



Remboursement d une dette au fonds de garantie

Par **kalista**, le **10/03/2013** à **10:28**

bonjour

il y a environ 10 ans mon ami a été juge pour verse une somme au fonds de garantie par rapport a un mal entendu avec ses ex beaux parents!

il doit verse la somme de 74 000 euros en tout pour le fonds de garantie ainsi qu a un huissier pour la cpam qui avait regle les fonds!

le fait etant que pour se defendre alors qu il y avait violation de domicile il a repousser un coup qu il a blesse le genou de sa belle mere de l epoque!
de ce fait il y a eu des intervention sur le genou avance par la secu et la personne au lieu de faire sa comvalescence normalement reconduisait alors qu elle ne pouvait pas marcher etc...
en le narguant!!! neanmoins cela occasionnant souvent d autres interventions.

au moment voulu l affaire a mal ete juge par l avocat et le depot de plainte pour violation de domicile n avait volontairement pas ete pris par les forces de l ordre!

quand j ai recontre mon ami j ai voulu retablir la situation mais j ai entendu dire que c etait trop tard parce qu il y avait 4 ans mais la situation a été en parti retabli par notre bonne foi qui a fait qu on a decide avec les partie de regler 50 euros au fonds de garantie et 100 euros a l huissier tout les mois!

malgre cela on ne s en sort pas et en comptant on en aurait jusque nos 70 ans!

comment peut on faire a ce jour faire pour qu il descende la dette ou qu il l annule j ai deja vu

sur des forums que certaines personnes y etaient arrivees!

merci de votre reponse car nous torturons toujours l esprit!

et surtout nous ne trouvons pas de reponse!

j ai voulu les appeler mais rien a faire ils sont buté!